

Duplicata
GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

30 Rue Charles Nodier
25000 BESANCON

MINITEL 24H/24 : 36.29.22.22

SERECO

RUE BERNARD PALISSY

25000 BESANCON

V/REF :
N/REF : 62 B 22 / A-3660

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 31/12/2002, SOUS LE NUMERO A-3660,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/11/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE

SERECO
SOCIETE ANONYME
RUE BERNARD PALISSY
25000 BESANCON

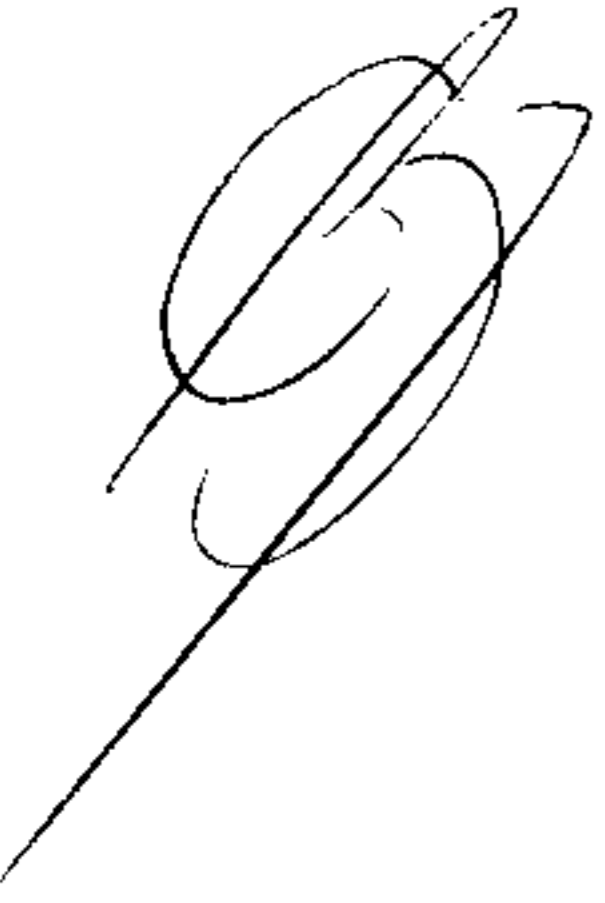
R.C.S BESANCON 622 820 223 (62 B 22)

LE GREFFIER

Copie certifiée
conforme

SERECO

Société Anonyme au capital de 1 000 000 euros
Siège Social : 1, Rue Bernard Palissy 25000 BESANCON
RCS BESANCON B 622 820 223



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 NOVEMBRE 2002

L'an deux mil deux,
Le 22 Novembre,
A 14 heures,

Les administrateurs de la société SERECO se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Michel BOUVOT, Président Directeur Général
- Monsieur Michel MULLER, Directeur Général Délégué
- et représentant la SA ACCIOS
- Monsieur Jean-Pierre LADOUCE, Directeur Général Délégué
- Monsieur Claude BARTHOD
- Monsieur Daniel DUBOIS
- Monsieur Henry TOURNIER

M. Paul MOLLIER, invité au Conseil est absent excusé.

Madame Martine PUTET et Mademoiselle Anne BIRMELE, déléguées du Comité d'Entreprise, régulièrement convoquées, sont représentées en leur absence par Madame Maryvonne BERTRAND et Monsieur Yves MAGGI.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Michel BOUVOT préside la séance.

M. Jean-Pierre LADOUCE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Puis il rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de cessions d'actions et agrément de nouveaux actionnaires,
- Cooptation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

EXAMEN DE CESSIONS D' ACTIONS ET AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

M. Michel BOUVOT rappelle la nature des relations professionnelles qui se sont développées depuis plus de dix ans avec ATGM, notamment au niveau de la formation, de la documentation, des normes techniques et de l'accompagnement à l'international.

Les associés du Groupe SERECO ont donc souhaité se rapprocher de MAZARS selon des modalités définies dans un protocole en cours d'élaboration.

A cet effet, M. Michel BOUVOT expose qu'il a été sollicité par la société ACCIOS pour la cession d'actions à M. Michel ROSSE et à la société MAZARS & GUERARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'agréer, en qualité de nouveaux actionnaires, M. Michel ROSSE demeurant à PARIS (75004) – 10, rue des Nonnains d'Hyères et la société MAZARS & GUERARD, Société Anonyme au capital de 4 540 530 € dont le siège est à PARIS (75011) – 125, rue de Montreuil, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 784 824 153 et représentée par M. Michel ROSSE.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

M. Michel BOUVOT fait ensuite part au Conseil de la volonté de M. Daniel DUBOIS de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet à l'issue de la présente réunion.

Il remercie chaleureusement M. Daniel DUBOIS pour toutes les missions accomplies au cours de ses mandats successifs et précise qu'il a reçu la candidature de M. Michel ROSSE pour assurer les fonctions d'administrateur en remplacement du siège devenu vacant de M. Daniel DUBOIS.

M. Michel BOUVOT présente ensuite brièvement M. Michel ROSSE.

Puis M. Michel BOUVOT offre la parole aux administrateurs. Un débat s'instaure entre les membres. Et après délibérations, le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Michel ROSSE aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Daniel DUBOIS étant précisé que cette cooptation est réalisée à titre provisoire et qu'elle devra conformément aux dispositions légales, être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Michel ROSSE a fait savoir dès avant la présente réunion qu'il acceptait cette nomination et n'était frappé d'aucune incompatibilité, ni mesures susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

M. Michel ROSSE exercera ses fonctions pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur soit, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires à tenir en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis M. Michel BOUVOT fait part au Conseil de la volonté de M. Henry TOURNIER et de M. Claude BARTHOD de démissionner également de leur fonction d'administrateur à effet de ce jour.

Il donne lecture de leur lettre de démission et le Conseil d'Administration remercie chacun de tous les services rendus à la société au cours de leurs mandats.

Puis le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à son président ou à toute personne qu'il pourra se substituer pour remplir toutes formalités de publicité ou autres associées aux décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président